



Promotion nouveaux clients cardlock 2026

Règlements

La présente promotion s'adresse aux clients qui **ouvrent un compte cardlock** chez Filgo durant la période de participation (qu'ils soient déjà clients de Filgo ou non), ainsi qu'aux clients inactifs ciblés. Pour être admissible, le client doit effectuer un achat minimal cumulé de **3 000 litres** d'essence et/ou de diesel (dont le Shell Diesel Extra) dans l'une des stations commerciales participantes, et ce, **au cours des deux (2) mois** suivants la date d'ouverture du compte.

Période de participation : du 13 avril 2026 au 13 juin 2026 (inclusivement).

Une récompense sera remise à la fin de la période de promotion. La valeur de la récompense est établie selon le volume total acheté par le client au cours des deux (2) mois suivant l'ouverture du compte, sous réserve du respect des présentes modalités. La récompense varie de **100 \$ à 400 \$** (maximum).

Le calcul de la récompense sera effectué au plus tard le **14 août 2026**. Un membre de l'équipe Filgo communiquera avec les clients admissibles afin de les aviser du montant accordé et de coordonner la remise de la récompense. La récompense doit être réclamée au plus tard le **31 décembre 2026 à 23 h 59** (heure de l'Est).

Modalités et conditions générales

- **Admissibilité** : promotion offerte aux clients qui ouvrent un nouveau compte cardlock Filgo durant la période de participation (y compris les clients déjà actifs chez Filgo), ainsi qu'aux clients inactifs ciblés. La détermination de l'admissibilité et la validation des informations se font à la discrétion de Filgo.
- **Stations participantes** : les achats doivent être effectués dans une station commerciale Filgo participante. [Cliquez ici pour consulter la liste complète des stations participantes.](#) Les achats effectués ailleurs que dans le réseau participant ne sont pas admissibles.

- **Achat admissible** : seuls les litres d'essence et/ou de diesel (dont le Shell Diesel Extra) facturés au compte cardlock du client au cours des deux (2) mois suivants l'ouverture du compte sont considérés. Les achats annulés, crédités, contestés, non payés ou faisant l'objet d'un remboursement sont exclus.
- **Limite** : une (1) récompense par compte (ou par client, selon le cas). La récompense est non transférable, non monnayable et ne peut être combinée à une autre promotion, à moins d'une indication contraire écrite de Filgo.
- **Mode de remise** : la récompense sera remise sous forme de carte-cadeau Shell ou Sonic, au choix du client, selon les modalités déterminées par Filgo. Aucune récompense ne sera remise si le client ne peut être joint ou ne réclame pas sa récompense avant la date limite.
- **Modification ou fin de la promotion** : Filgo se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin à la promotion, en tout ou en partie, en tout temps et sans préavis, sous réserve des lois applicables.
- **Renseignements personnels** : les renseignements recueillis sont utilisés uniquement pour l'administration de la promotion et la gestion du compte, conformément à la politique de confidentialité de Filgo.
- En cas de divergence, les registres de Filgo (données de facturation/transactions) font foi.

Note : le calcul de la récompense est administré par Filgo au siège social situé au 1133, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie (Québec) G6E 1M9.